

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
SESSION DE MARS 2017

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>12 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>8 points</i>	<i>Page 3</i>

-
- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1 à 8 (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (12 points)

Les Confiseries Industrielles de Tunisie "CIT", société anonyme de droit tunisien créée en 1995, est une filiale d'un Groupe régional implanté dans plusieurs pays situés sur les deux rives de la méditerranée. Elle est spécialisée dans la fabrication de biscuits, de chocolats et de sucreries selon des recettes traditionnelles et modernes. Elle opère exclusivement sur le marché local. Son régime fiscal est celui de droit commun. A ce titre, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

Elle prépare annuellement, pour les besoins de la consolidation, des états financiers individuels conformément aux IFRS complètes en vigueur applicables par le Groupe. Sa monnaie fonctionnelle est le dinar tunisien (DT).

Dossier n° 1 : (6 points)

Après avoir occupé, pendant deux décennies, une position de leader sur tous les segments du marché des produits offerts, les performances globales de la société ont subi une forte baisse imputable à la forte agressivité concurrentielle observée sur le segment des sucreries.

Considérant les coûts de production élevés des sucreries, d'une part, et les avantages compétitifs de la société "CIT" sur les autres produits (biscuits et chocolats), d'autre part, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, réunie le 24/12/2015, avait décidé la fermeture du site de production des sucreries en vue de consolider le leadership de la société sur les segments porteurs. Elle a, à ce titre, donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Le Conseil d'Administration, réuni le 30/06/2016, avait arrêté et annoncé un plan de cession du site de production des sucreries. Il avait décidé, en outre, de licencier 30% du personnel affecté à ce site. Les coûts de licenciement seront entièrement pris en charge par la société "CIT".

Dans ce cadre, les dirigeants de la société avaient confié à un cabinet externe une mission d'évaluation du site proposé à la cession et avaient, concomitamment, préparé un cahier des charges fixant les conditions générales et particulières liées à la mise en vente du site de production des sucreries. Ils avaient estimé, en outre, qu'un délai de neuf (9) mois serait nécessaire pour finaliser le processus de fermeture et de cession dudit site.

Le détail des éléments d'actif et de passif composant le site de production des sucreries ainsi qu'un extrait du cahier des charges susvisé et d'autres informations complémentaires sont fournis en **annexe 1**.

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexe 1, et par référence aux IFRS complètes, il vous est demandé :

- 1) D'indiquer, en justifiant votre réponse, si le groupe d'actifs composant le site de production des sucreries, devrait faire l'objet, ou non, d'un classement et d'une évaluation appropriés à la date d'annonce du plan de cession. (0,5 point)**
- 2) De préciser les traitements comptables qui en découlent pour l'ensemble des actifs composant le site de production des sucreries et de passer les écritures comptables qui s'imposent au 30/06/2016 et au 31/12/2016. (5 points)**
- 3) D'indiquer les conséquences d'une éventuelle prorogation de huit (8) mois supplémentaires du délai nécessaire à la finalisation du plan de cession, qui serait causée par des événements et circonstances indépendants de la volonté des dirigeants. (0,5 point)**

Dossier n° 2 : (6 points)

En vue de développer ses produits à base de chocolat, la société "CIT" a procédé à l'acquisition d'une ligne complète de production de génoises auprès d'un fournisseur chinois. Le prix d'achat de cette ligne de production s'élève à 1.000.000 de dollars américains (USD). La ligne de production, qui se compose d'un automate et d'un module mécanique, a été livrée le 01/04/2016.

N'ayant pas de similaire fabriqué localement, la ligne de production a bénéficié, lors de son importation, de la suspension de la TVA et des droits de douanes.

Le procès-verbal de réception de la ligne de production a été conjointement signé par les responsables dûment habilités et mandatés par la société "CIT" et le fournisseur, et ce, à l'occasion de son démarrage intervenu le 01/07/2016.

Les frais occasionnés par l'achat de cette ligne de production ainsi que ceux encourus durant la période précédant le démarrage ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Leur détail, ainsi que d'autres informations relatives à cette ligne de production, sont fournis en *annexe 2*.

Le fournisseur a été réglé au comptant (à la date de livraison) par la banque de la société "CIT". Pour ce faire, la société "CIT" a dû contracter, auprès de sa banque et à la même date, un financement sous forme d'une avance en devises à l'importation, et ce, selon les modalités détaillées en *annexe 3*. En vue de se prémunir contre le risque de change, la société "CIT" a procédé, le même jour aussi, à l'achat à terme de devises contre dinars portant sur un million de dollars (1.000.000 USD) selon les modalités prévues en *annexe 3*. Les commissions prélevées par la banque, à l'occasion de cette opération d'achat de devises à terme, s'élèvent à 500 DT (hors TVA).

Travail à faire :

Sachant que la société "CIT" avait opté pour l'application de la comptabilité de couverture ainsi que pour le traitement de la couverture du risque de change d'un engagement ferme en devises comme étant une couverture de flux de trésorerie ; il vous est demandé, sur la base des informations fournies en annexes 2 et 3 et par référence aux IFRS complètes, de :

- 1) **Préciser les traitements applicables aux différentes opérations réalisées par la société "CIT" et de passer les écritures comptables appropriées au titre de l'exercice 2016. (5 points)**
- 2) **Passer les écritures comptables nécessaires à la date d'échéance de l'emprunt contracté en dollars. (1 point)**

N.B :

- (1) *Les dossiers 1 et 2 sont indépendants.*
- (2) *L'incidence de la TVA sera négligée dans les dossiers 1 et 2.*

DEUXIÈME PARTIE (8 points)

La société anonyme "ROSALIA" [R] s'est spécialisée dans l'art floral. Elle détient une participation de 20 % dans la société anonyme "FLEURALIA" [F] depuis 3 ans. Cette dernière société dispose d'un réseau constitué de plusieurs magasins sur le tout le territoire. Les dirigeants de chaque société souhaiteraient profiter de leurs forces respectives, réduire leurs coûts de fonctionnement afin de résister à la concurrence. Dans ce cadre, un rapprochement juridique des deux sociétés a été envisagé. [R] avait absorbé [F] dans le cadre d'une fusion renonciation prenant effet au 01/01/2016.

Le traité de fusion prévoit que les bilans arrêtés au 31/12/2015, avant affectation du résultat, seront pris pour base du contrat, en tenant compte du rapport d'évaluation pour certains biens dont la juste valeur est différente de celle figurant en comptabilité.

Les sociétés [R] et [F] sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%. Le référentiel comptable applicable étant le système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexe 4, il vous est demandé de :

- 1) Déterminer pour les actions émises par chacune des deux sociétés :
 - a. La valeur intrinsèque unitaire calculée sur la base de l'actif net comptable corrigé. A cette fin, la fiscalité latente et/ou différée sera négligée. (2 points)
 - b. La valeur de rendement unitaire calculée sur la base de l'actualisation à l'infini, au taux de 8%, de la moyenne des dividendes distribués au titre des cinq (5) derniers exercices. (1 point)
- 2) Déterminer la parité d'échange en retenant comme valeur d'échange une moyenne pondérée entre la valeur intrinsèque et la valeur de rendement. Il convient d'appliquer, dans ce cadre, un coefficient de pondération de 2 à la valeur intrinsèque et un coefficient de 3 à la valeur de rendement. (1 point)
- 3) Préciser les modalités de la fusion (Nombre d'actions à émettre, augmentation de capital de la société absorbante et prime de fusion). (1 point)
- 4) Déterminer le sens de l'opération de fusion. (0,5 point)
- 5) Comptabiliser les opérations induites par la fusion chez la société absorbante. (2,5 points)

N.B : La fiscalité différée sera traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12, Impôts sur le résultat.

Annexe 1 : Informations sur le site de production des sucreries

1- Actifs et passifs rattachés au site de production :

Le site de production des sucreries, qui constitue une unité génératrice de trésorerie (UGT) au sens de la norme internationale d'information financière IAS 36, se compose des éléments suivants au **31/12/2015** (montants exprimés en dinars) :

Désignation	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Dépréciations cumulées	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Durée d'utilité restante au 31/12/2015
Goodwill ⁽¹⁾	150.000	-	-	150.000	-
Terrains ⁽²⁾	450.000	-	-	450.000	-
Bâtiments industriels ⁽³⁾	300.000	120.000	-	180.000	4 ans
Bâtiments administratifs ⁽³⁾	100.000	50.000	-	50.000	5 ans
Ligne de production ⁽³⁾	1.500.000	750.000	-	750.000	3 ans
Stocks	375.000	-	-	375.000	-
Clients	150.000	-	-	150.000	-
Total des actifs	3.025.000	920.000	-	2.105.000	-
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	300.000	-	-	300.000	-
Total des passifs	300.000	-	-	300.000	-

⁽¹⁾ Le site de production des sucreries a été initialement acquis dans le cadre d'une fusion absorption avec la société dénommée "Les sucreries du Centre".

⁽²⁾ Le terrain est comptabilisé selon le modèle de réévaluation prévu par la norme internationale d'information financière IAS 16, Immobilisations corporelles. Il a été acquis, en 2008, pour un coût de 300.000 DT.

⁽³⁾ Les bâtiments et la ligne de production sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en considérant une valeur résiduelle négligeable.

2- Extrait du cahier des charges relatif à la mise en vente du site de production :

Article 4 – Obligations du cessionnaire :

Le cessionnaire s'engage à reprendre tous les éléments d'actif et du passif du site de production tels qu'arrêtés au 30/06/2016, à l'exception du passif lié aux coûts du licenciement de 30% du personnel affecté audit site qui sera entièrement assumé par le cédant (la société "CIT").

Le cessionnaire s'engage, en outre, à récupérer le reste du personnel affecté au site (70% de l'effectif total affecté au site).

3- Autres informations complémentaires :

- La juste valeur (JV) et la juste valeur nette des coûts de sortie (JVNCs) du terrain et des bâtiments composant le site de production des sucreries se présentent comme suit au 30/06/2016 (montants exprimés en dinars) :

	JV	JVNCs
Terrain	500.000	500.000
Bâtiments industriels	210.000	200.000
Bâtiments administratifs	65.000	60.000

- Le coût d'acquisition, à l'état neuf, d'une ligne de production similaire à celle affectée au site est estimé, au 30/06/2016, à 1.200.000 DT. La durée de vie de la ligne de production, à l'état neuf, est estimée à 10 ans. Il est à noter que des nouvelles lignes plus performantes sont apparues sur le marché depuis quelques années et que la demande relative aux lignes de production similaires à celle affectée au site a connu une forte baisse.
- Les immobilisations corporelles affectées au site n'ont connu aucun mouvement (acquisition, cession, mise au rebut, etc.) durant l'exercice 2016.
- Les stocks n'ont subi, à leur tour, aucun mouvement durant l'exercice 2016. En raison du caractère périssable de ces stocks, 80% de leur valeur est jugée irrécupérable au 30/06/2016. Au 31/12/2016, la totalité de la valeur des stocks est jugée irrécupérable.
- Les autres éléments d'actif et du passif composant le site de production des sucreries figurent au 30/06/2016 et au 31/12/2016 pour les valeurs comptables suivants :

Désignation	Valeur Comptable au 30/06/2016	Valeur Comptable au 31/12/2016
Clients ⁽¹⁾	100.000	100.000
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(250.000)	(250.000)

⁽¹⁾ Les créances commerciales envers les clients ne sont exposées à aucun risque de non recouvrement. Il est attendu qu'elles soient honorées à leurs échéances convenues avec les différents clients.

- Le passif comptabilisé au titre des coûts de licenciement de 30% du personnel affecté au site s'élève au 30/06/2016 et au 31/12/2016 à 850.000 DT.
- Le rapport d'expertise rendu par le cabinet externe indique que sur la base des circonstances qui prévalaient au 30/06/2016, la juste valeur du site de production des sucreries est estimée à 1.300.000 DT. Cette juste valeur tient compte des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement rattachés au site.

- La juste valeur du site de production (compte tenu des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement qui lui sont rattachés) a été réestimée à 1.400.000 DT au 31/12/2016.
- Les honoraires du cabinet externe ainsi que les frais juridiques liés à l'opération de cession sont respectivement estimés, au 30/06/2016 et au 31/12/2016, à 15.000 DT (hors TVA) et à 12.500 DT (hors TVA).

Annexe 2 : Informations relatives à la ligne de production de génoises

- Le détail des frais occasionnés par l'achat de la ligne de production ainsi que ceux encourus durant la période précédant le démarrage se présentent comme suit (montants exprimés en dinars et en hors TVA) :

Désignation	Montant
Frais de transport	15.000
Frais de manutention et de transit	12.500
Primes d'assurances	11.500
Frais de formation du personnel	10.000
Frais d'assistance technique	25.000
Consommation de matières	14.000
Main d'œuvre directe	5.000
Consommation d'énergie	17.000
Frais généraux	10.000
Total	120.000

- La juste valeur (JV) et la durée d'utilité estimée de chacune des deux composantes de la ligne de production se présentent comme suit :

Désignation	JV au 01/04/2016 (en USD)	Durée d'utilité
Composante "Automate"	720.000	5 ans
Composante "Module mécanique"	480.000	15 ans
Total	1.200.000	

- L'autorisation accordée par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) pour mettre en place l'unité de production met à la charge de la société "CIT" l'obligation de démantèlement de celle-ci et de dépollution du site au terme de la durée d'utilité du module mécanique. Les coûts futurs estimés initialement pour éteindre ladite obligation s'élèvent 100.000 DT. Cette estimation a été révisée à la hausse au 31/12/2016 pour s'établir à 120.000 DT.
- Le taux d'actualisation, ajusté du risque, est estimé par la société "CIT" à 6% au 01/04/2016. Il a été réestimé à 7% au 31/12/2016.
- Le taux d'inflation annuel est estimé à 3%.
- La ligne de production de génoises est comptabilisée selon le modèle du coût. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en considérant une valeur résiduelle négligeable.

**Annexe 3 : Financement de l'acquisition de la ligne de production des génoises
achat à terme de dollars et évolution des cours de change**

- L'avance en devises à l'importation est un emprunt bancaire contracté par la société "CIT", en sa qualité d'importateur, pour lui permettre de régler immédiatement la facture du fournisseur chinois. Cet emprunt, à intérêts post-comptés (c'est-à-dire à terme échu) décomptés au taux annuel fixe de 3%, a été consenti pour un montant de 1.000.000 USD et sera remboursable en totalité et dans la même monnaie le 01/04/2017.
- Pour se prémunir contre les fluctuations des cours de change liées au remboursement de l'emprunt en dollars contracté auprès de sa banque, la société "CIT" avait conclu le 01/04/2016 un contrat portant achat à terme sur douze (12) mois de dollars américains contre des dinars. Le contrat porte sur l'achat à terme d'un million de dollars américains (1.000.000 USD). Le cours de change à 12 mois du dollar américain était égal à 1,9700 DT le 01/04/2016.
- Le tableau suivant récapitule l'évolution des cours spot (au comptant) et des cours à terme du dollar américain (USD) pendant toute la durée du contrat d'achat à terme dollars contre dinars :

Cours de change pour 1 USD	01/04/2016	31/12/2016	01/04/2017
Cours de change au comptant	1,9500 DT	2,0377 DT	2,0100 DT
Cours de change à terme à 12 mois	1,9700 DT	2,0500 DT	-

- Sur la période allant du 01/04/2016 au 31/12/2016, le cours moyen de change au comptant du dollar américain était égal à 1,9950 DT. Sur le premier trimestre de l'année 2017, le cours moyen de change au comptant du dollar américain était égal à 2,0220 DT.

Annexe 4 : Informations sur l'opération de fusion

1. Bilans résumés des sociétés [R] et [F] au 31/12/2015 : (Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	R	F	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	R	F
Frais préliminaires	40 000	20 000	Capital ⁽¹⁾	500 000	430 000
Ecart de conversion-Actif	45 000	-	Réserves	412 000	120 000
Terrains	100 000	50 000	Subventions d'investissement	31 000	-
Constructions	150 000	180 000	Résultat de l'exercice	180 000	70 000
Autres immobilisations corporelles	360 000	185 000	<i>Total des Capitaux propres</i>	<i>1 123 000</i>	<i>620 000</i>
Titres de participation dans [F]	172 000	-	Provisions pour risques et charges	30 000	45 000
<i>Total des Actifs non courants</i>	<i>867 000</i>	<i>435 000</i>	Emprunts	500 000	100 000
Stocks	600 000	200 000	<i>Total des Passifs non courants</i>	<i>530 000</i>	<i>145 000</i>
Clients et comptes rattachés	230 000	80 000	Fournisseurs et comptes rattachés	300 000	20 000
Autres actifs courants	311 000	10 000	Autres dettes d'exploitation	235 000	40 000
Liquidités	180 000	100 000			
<i>Total des Actifs courants</i>	<i>1 321 000</i>	<i>390 000</i>	<i>Total des Passifs courants</i>	<i>535 000</i>	<i>60 000</i>
Total des actifs	2 188 000	825 000	Total des capitaux propres et passifs	2 188 000	825 000

⁽¹⁾ La valeur nominale des actions émises par [R] et [F] s'élève à 100 DT.

2. Informations complémentaires sur la société [R] :

- Les terrains et constructions ont une juste valeur respective de 131.250 DT et 200.000 DT.
- Les titres de participation seront valorisés par référence à la valeur intrinsèque unitaire des actions émises par la société [F].

- Les autres postes d'actif et de passif seront retenus pour leur valeur comptable.
- Le capital de la société [R] est détenu à hauteur de 80% par Monsieur "Hamdi".
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2015 est de 15 DT par action.
- Le dividende distribué au titre des quatre (4) derniers exercices se présente comme suit :

Exercice	2011	2012	2013	2014
Dividende unitaire (en DT)	8,000 DT	9,000 DT	9,600 DT	13,000 DT

3. Informations complémentaires sur la société [F] :

- Les terrains et constructions ont une juste valeur respective de 50.000 DT et 200.000 DT.
- Les autres immobilisations corporelles ont une juste valeur estimée à 190.000 DT.
- L'inventaire des biens a révélé l'existence de camions réfrigérés pris en location financement depuis le 01/01/2013 et ne figurant pas au bilan. Leur valeur économique au 31/12/2015 est estimée à 200.000 DT. La valeur actualisée des sommes restant à verser au titre de ce contrat de location-financement (redevances restant dues et le prix d'exercice de l'option d'achat) s'élève, à la même date, à 150.000 DT.
- Les provisions pour risques et charges devenues sans objet s'élèvent, au 31/12/2015, à 13.000 DT.
- Les autres postes d'actif et de passif seront retenus pour leur valeur comptable.
- Le capital de la société [F] est détenu à hauteur de 40% par Madame "Khaoula". Cette dernière détient, en outre, 50 actions au capital de la société [R].
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2015 est de 10 DT par action.
- Le dividende distribué au titre des quatre (4) derniers exercices se présente comme suit :

Exercice	2011	2012	2013	2014
Dividende unitaire (en DT)	3,500 DT	4,000 DT	5,000 DT	5,000 DT